



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 14 octobre 2021

Concerne: Question parlementaire n° 4981 de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Marc Hansen au sujet des mesures sanitaires en vigueur dans l'enseignement supérieur

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 4981 de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Marc Hansen au sujet des mesures sanitaires en vigueur dans l'enseignement supérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Claude MEISCH
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 4981 de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Marc Hansen au sujet des mesures sanitaires en vigueur dans l'enseignement supérieur

En réponse à la question parlementaire sous rubrique, il importe de préciser tout d'abord que les universités se distinguent sensiblement des écoles tant par l'organisation de leur enseignement que par la composition de leur communauté. Le corps étudiant et enseignant est international et il n'y a pas de groupes de classe fixes. L'Université du Luxembourg a toujours développé ses protocoles sanitaires nécessaires pour répondre aux besoins de l'institution, ceci conformément aux mesures légales et en concertation avec le ministère de tutelle.

Depuis le semestre d'hiver 2021/2022, l'Université du Luxembourg vise le retour progressif à l'enseignement normal, c'est-à-dire en présentiel, tout en assurant un maximum de sécurité sanitaire sur ses campus.

L'année académique a commencé en mode présentiel hybride, car il était important de permettre à un maximum des étudiants, notamment aux nouveaux étudiants étrangers, de se faire vacciner contre la Covid-19. Le bus de vaccination a été présent sur les campus à plusieurs reprises à cette fin.

Parallèlement, un nouveau protocole sanitaire permettant d'utiliser de nouveau pleinement les amphithéâtres et salles de cours et donc de revenir à l'enseignement présentiel a été soumis à la Direction de la Santé pour avis. Ainsi, il est proposé de mettre fin à la distanciation sociale dans les cours le plus rapidement possible. Cependant, le port de masques sera toujours nécessaire à l'intérieur des bâtiments de l'Université.

L'Université est actuellement en discussion avec les autorités publiques pour définir les modalités de ce protocole et pour permettre à la communauté universitaire de retrouver sa vie de campus normale le plus rapidement possible.